

La lettre des élus écologistes



octobre 2011

LGV Paris Orléans Clermont Lyon : un oui chargé de conditions impérieuses

Lors de la Session du 27 septembre 2011, et en prévision de l'ouverture du débat public sur la LGV Paris Orléans Clermont Lyon (POCL), le groupe a apporté sa contribution par la voix de Pierre Pommarel. Une problématique décidée en amont, et sur laquelle notre marge de manœuvre est uniquement bornée au choix du « meilleur » tracé, ou du moins mauvais si on veut.

Pas d'opportunisme politique ici, ni de caution aveugle à un projet largement discutable d'un point de vue environnemental, et enfin pas d'aval non plus au gaspillage des deniers publics, mais bien une position réfléchie. Une position rappelant non seulement l'intérêt primordial de défendre la remise à niveau et l'amélioration du réseau existant, de créer de nouvelles liaisons ferroviaires ; de militer pour la création urgente d'une nouvelle ressource fiscale au service du ferroviaire ; celui qui concerne les déplacements quotidiens des français et des auvergnats.

Pour le groupe EE-LV, le TGV est un moyen de transport présentant des performances "intéressantes" en terme de consommation d'espace et d'énergie, de sécurité.

Nous sommes donc favorables à son développement afin d'offrir une alternative aux déplacements aériens sur des distances jusqu'à 800-1000 km. Mais nous souhaitons qu'il puisse davantage réduire l'usage de l'automobile, ce qu'il ne fait que modérément aujourd'hui, compte tenu de sa tarification et de sa médiocre connexion avec le réseau TER.

Le développement des transports collectifs terrestres est une nécessité urgente afin de pouvoir **répondre aux défis écologiques et énergétiques de demain**, mais il demande des investissements considérables, et ceci d'autant plus que le rail a été négligé au cours des dernières décennies, notamment au profit de la route.

Il faut donc, aujourd'hui, tout à la fois remettre à niveau le réseau ferroviaire existant, améliorer ses performances, rouvrir des lignes dans les zones péri-urbaines, moderniser les gares, accroître la capacité des nœuds ferroviaires et construire des lignes nouvelles pour le TGV.

Des ressources nouvelles sont donc à créer : taxe poids lourds ou écotaxe carbone, majoration de la TIPP, ... mais il faut aussi faire des choix.

Pour notre Groupe, ce sont **les**

investissements pour les transports de la vie quotidienne (de très loin les plus nombreux) **qui doivent être privilégiés**, car ce sont les plus utiles pour nos concitoyens et ce sont ces déplacements qui impactent le plus l'environnement et la consommation énergétique.

Le projet de LGV POCL est né de la saturation prévisible de la LGV Paris-Lyon qui vient de fêter ses 30 ans et dont le trafic continue et continuera de croître à la faveur de l'extension du TGV vers le Sud, l'Italie, l'Espagne, la Côte d'Azur, mais également par le transfert modal que ne manquera pas de susciter le renchérissement inéluctable et massif des carburants dans les années qui viennent.

Nous pensons que ce doublement, à terme nécessaire, ne devra pas emprunter le couloir existant ou un itinéraire Est via Dijon, mais qu'il doit desservir la zone centrale, aujourd'hui très enclavée sur le plan ferroviaire, et constituer une partie d'un axe transversal Sud-Est-Ouest.

Dans les familles de tracés proposées, **c'est l'itinéraire Ouest-Sud qui répond au maximum de ces objectifs** en permettant de raccorder l'Auvergne, le Limousin et le Roannais au réseau TGV, tout en restant performant pour un itinéraire Paris – Sud Est et en constituant la moitié d'un axe Lyon – Atlantique. Il présente en outre l'intérêt majeur de relier l'Auvergne à Lyon qui est notre principale zone d'échanges.

Cependant, **nous sommes opposés à un financement par les collectivités**, même à une échéance encore éloignée, d'une infrastructure à grande vitesse d'intérêt national et dont le coût prévisible de 12 milliards d'euros laisse prévoir, si rien ne change par rapport aux conditions actuelles, une charge insoutenable pour nos budgets, nous empêchant d'investir pour les transports de la vie quotidienne.

En revanche, nous considérons qu'il est justifié d'intervenir sur les lignes classiques affluentes, les connexions et les gares intermodales, afin de faciliter l'accès au TGV.

Bien évidemment, **l'insertion environnementale de la LGV posera des problèmes importants**, comme pour toute infrastructure lourde, moindres toutefois que pour une autoroute dont l'emprise est au minimum deux, voire trois fois supérieure. Il faudra alors, lorsque les familles de tracés auront été arrêtées, et si le tracé Ouest – Sud est retenu, viser à jumeler au maximum la LGV avec des infrastructures existantes (autoroute, couloir de ligne THT), tout en évitant particulièrement les zones sensibles du Val d'Allier ou de la forêt de Tronçais. Mais ce sera une autre étape, lorsqu'il s'agira de définir les fuseaux de tracés sur le terrain.

En attendant l'échéance lointaine du TGV, il est impératif de s'intéresser à la modernisation et à l'amélioration des performances des lignes classiques nous reliant aux régions voisines, notamment Limoges, Toulouse, Montpellier.

Après Clermont (le 4 octobre), Vichy (le 12), vous pouvez participer au débat public en Auvergne : à Moulins les 18 octobre et 15 novembre, à Montluçon le 23 novembre, à Clermont les 7 décembre et 24 janvier (réunion de synthèse)

Semaine régionale de la diversité du 17 au 21 octobre 2011



Après avoir remis à René Souchon un premier état des lieux régional, **Fatima Bezli** travaille aujourd'hui activement à la construction politique d'une démarche globale et concertée de lutte contre les discriminations et les exclusions.

Pour poursuivre, mais surtout amplifier les actions du Conseil Régional, plusieurs actions concrètes seront menées dans les prochains mois, en particulier le **soutien financier à la « Semaine régionale de la diversité »**, organisée par le Club

des 1.000 entreprises citoyennes d'Auvergne *. Non seulement le Conseil Régional soutiendra l'événement à hauteur de **25 000€**, mais il s'engagera aussi en tant que **personne morale**, en tant que **collectivité**.

En attendant de voir s'intensifier les partenariats et les projets avec l'ensemble des acteurs institutionnels, socio-économiques et associatifs, le Conseil régional participera ainsi à un événement qui se déroulera sur les quatre départements, et pour la première fois sur une semaine complète, contre une seule journée par le passé. Une première à l'échelle nationale.

Principaux objectifs pour cette semaine, montrer l'exemple bien entendu dans tous les domaines de la vie sociale et

professionnelle, en matière de lutte contre les discriminations, qu'elles concernent l'accès aux formations, au marché du travail, aux rémunérations, à la promotion professionnelle, aux loisirs...

Pour cela, des sessions d'échanges de bonnes pratiques interentreprises sont programmées, des sensibilisations à l'égard des scolaires, des « job-dating », des représentations théâtrales présentées par une association d'acteurs mal voyants, ainsi que des tables rondes et des expositions. Sérieux et ludiques seront les maîtres mots de ces journées, qui rassembleront également la commission pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté (CODEC), le groupement d'établissement de l'éducation nationale pour la formation des adultes (GRETA), l'école supérieure de commerce (ESC), l'ASM...

Sous l'impulsion politique de Fatima Bezli, **le Conseil régional présentera également le label « Sports et Handicap »** et signera à cette occasion la **Charte de la diversité**. En attendant des engagements encore plus concrets prochainement.



* Créée en 2006, l'Association Club des 1000 est reconnue d'intérêt général depuis cette année. Il s'agit d'un collectif de 98 dirigeants d'entreprises auvergnates (450 établissements), de toutes tailles et secteurs d'activités, engagés dans le cadre d'une charte déclinant les valeurs de l'entreprise citoyenne et la responsabilité sociétale (voir ci-dessous).

La charte du « Club des 1000 entreprises citoyennes d'Auvergne »

Les entreprises s'engagent à promouvoir les valeurs et l'exemplarité des membres du Club auprès de l'opinion publique, des décideurs et des médias, et

1 - Être un acteur influent et reconnu : Entreprise citoyenne :

- Participer activement aux travaux de l'École Régionale de la Deuxième Chance
- Répondre aux enquêtes sur l'évolution des métiers, les besoins en compétence

2 - Participer à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes : Entreprise apprenante :

- Accueillir des stagiaires en recherche d'emploi, les aider à définir un projet professionnel
- A l'occasion d'un recrutement, privilégier autant que possible le recours à un contrat en alternance, ou tout contrat pouvant contribuer à l'insertion sociale et professionnelle d'un jeune
- Ouvrir son entreprise aux collèves, lycées et aux enseignants
- Accompagner des jeunes créateurs dans le développement de leur entreprise

3 - Développer un système de valeurs au sein de son entreprise : Entreprise éthique :

- Ne pas faire de discrimination à l'embauche
- Respecter les quotas en matière d'embauche de travailleurs handicapés
- Favoriser l'égalité professionnelle Homme / Femme

L'Auvergne, une terre d'accueil pour la production cinématographique



« *La Nouvelle guerre des boutons* » de Christophe Barratier, « *Le monde selon Michelin* » de Paule Muxel et Bertrand de Solliers, « *la France qui se lève tôt* » d'Hugo Chesnard, ...

La production cinématographique en Auvergne fait parler d'elle en ce moment et c'est tant mieux ! Une production en tout genre qui plus est, avec une comédie, un documentaire, et un court métrage musical.

Ces trois œuvres sont **co-financées par la Région** à hauteur de 165 000 €, dans le cadre de la convention triennale 2011-2013

négociée avec le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC).

Sélectionnés par la Commission d'experts du cinéma présidée par **Nicole Rouaire** (notre vice-présidente en charge de la Culture), ces films illustrent l'originalité de la Région et sa prise de risque. **En faisant le choix de soutenir des films d'auteur ou des films sans cofinancements acquis, la Région mise sur la liberté et le non conformisme d'une production tournée en terre auvergnate.**

En dénonçant une machine judiciaire absurde et des programmes d'expulsion sibyllins, ou en revisitant sans concession l'histoire du Géant Michelin, la Région montre également qu'elle sait faire de la politique autrement.



Vers une notation extra financière de la Région Auvergne dès 2012

Une notation extra financière de la Région Auvergne l'an prochain ? C'est possible en effet.

Possible oui, souhaitable bien entendu, mais obligatoire également. Paru au journal officiel le 19 juin 2011, le décret n°2011-687 *relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales* prévoit, pour les collectivités territoriales et EPCI de plus de 50 000 habitants, de présenter chaque année, en préalable au débat sur le projet de budget, un « rapport sur la situation en matière de développement durable ».

Il s'agit là d'un **engagement du Grenelle qui n'a pas été bafoué ou sacrifié, ni par la Région, ni par Lionel Roucan !** Comme quoi, **les engagements du Grenelle qui sont tenus dans les délais, sont peut-être les seuls qui n'incombent pas à l'Etat !** Comme quoi aussi, René Souchon peut être réceptif à voir la Région se faire évaluer au-delà de simples critères financiers. De là à gager qu'il communique autant sur cette nouvelle notation ? Réponse l'année prochaine...

« **Rapport annuel de développement humain et durable** ». C'est le nom que devrait porter ce nouveau document. Un pavé de plus, diront certains ! Peut-être, mais son caractère obligatoire, son utilité pour la Région, ses élus, ses partenaires, le grand public, et les conditions de sa réussite défendues par L. Roucan, interdisent de le voir s'empoussiérer.



En effet, de part le travail de cadrage et d'analyse engagé par le vice président à la prospective et au développement durable, la Région va se doter d'une « dissection » **économique, sociale et environnementale de ses orientations et de ses actions**. Un outil d'aide à la décision évident, qui mettra également en exergue les méthodes de gouvernance de la Région, lors de l'élaboration, de l'exécution et de l'évaluation de ses politiques. Un instrument transversal donc, qui rendra enfin possible des prises de décision plus objectives, notamment sur les orientations structurantes du budget, le nerf de la guerre.

D'autre part, pour que cet outil soit opérationnel, et afin qu'il constitue un support de notation extra financier de la Région, Lionel Roucan veille aux conditions de sa réussite : qu'elles soient positives, négatives, ou qu'elles mettent en lumière des marges de progrès conséquentes, peu importe, les constats seront sincères, constructifs pour l'avenir de la Région, n'en plaise ou n'en déplaise à certains.

Le triple A du développement durable décerné à la Région Auvergne en 2012 ? C'est encore une autre histoire, qui mérite là aussi une stratégie claire et éclairante pour les Auvergnats.

Calamité agricole en Auvergne : c'est maintenant que tout va se jouer



Agnès Mollon

La sécheresse de 2011 a lourdement touché le territoire auvergnat. Au moins équivalente à celle de 2003, la sécheresse a démarré dès le printemps, une période cruciale à la bonne pousse végétale et à la préparation des stocks de fourrage pour l'hiver. Avec d'une part, une production régionale fourragère déficitaire, notamment sur les plateaux de Mézenc et de Margeride, et d'autre part, l'ensemble de l'Allier reconnu en état de calamité agricole, de même

que bon nombre de cantons et de communes des trois autres départements de l'Auvergne, les collectivités publiques ont logiquement été sollicitées par les chambres consulaires et les représentants syndicaux du monde agricole.

Sollicitée et attendue, la Région n'a rendu sa décision qu'au début du mois de septembre. Quatre hypothèses d'intervention ont construit le travail d'analyse du conseil régional :

- l'aide à l'affouragement de la paille (solution retenue par le CG15),
- la prise en compte d'une partie de l'annuité des exploitations,
- la mise en place des cultures dérochées (solution retenue par le CG63),
- **l'aide en complément de l'Etat par le biais du FNGRA** (fonds national de gestion des risques en agriculture (solution retenue par le CG03).

C'est cette dernière solution qui a été retenue en définitive, avec **plus d'un million d'euros débloqué par la Région**. A première vue, il ne s'agit pas d'une solution curative comme pourrait l'être l'encouragement aux cultures dérochées, des cultures délaissées par l'agriculture intensive, malgré l'intérêt qu'elles comportent pour l'autonomie des agriculteurs et les économies d'eau qu'elles supportent.

Néanmoins, **toutes les portes restent ouvertes concernant les modalités concrètes de l'aide de la Région. Et c'est cette prochaine bataille qu'il faudra gagner pour nous, élus écologistes !**

En effet, **les montants des aides par agriculteur et les critères d'attribution ne sont pas encore dévoilés**. Ils seront débattus d'ici la fin de l'année à la Région, dans la mesure où la liste définitive des agriculteurs bénéficiaires du FNGRA ne sera connue qu'à la même période, voire début 2012.

Par conséquent, nous veillerons bien évidemment à ce que la Région cible son intervention :

- 1) non seulement sur les agriculteurs qui ont subi le plus de pertes de revenus compte tenu des déficits fourragers ;
- 2) sur les jeunes installés ;
- 3) mais aussi et surtout sur les exploitations qui ont investi dans la modernisation, et la diversification de leur production : en particulier vers des productions biologiques, raisonnées, et de qualité.

Par ce biais là, nous militerons pour une nouvelle donne écologique, et non pour la croissance verte ou l'agriculture intensive, à l'instar de ce que nous exigeons pour une réforme en profondeur de la PAC en 2013. Par ce biais là également, nous pourrions inciter à la mise en place des cultures dérochées, à la réorientation des pratiques agricoles, et en filigrane, à l'adaptation nécessaire du monde agricole auvergnat aux défis environnementaux.

Si l'Auvergne prend ce chemin, nous pourrions alors partager les conclusions jusqu'ici précoces de R. Souchon, à savoir qu'à travers cette aide, il s'agissait de la solution « **la plus équitable, la plus simple à gérer, la plus accessible au plus grand nombre et la plus flexible** ». Nous ajouterions tout de même la plus audacieuse !

La Région vote à l'unanimité le périmètre du SAGE Dordogne Amont

Présenté par **Christian Bouchardy** lors de la Session du 27 septembre 2011, le périmètre du futur SAGE Dordogne Amont a été adopté à l'unanimité par les conseillers régionaux. Sur ce dossier, l'avis de la Région était sollicité par le Préfet de Corrèze qui en est le coordonnateur.

Pour rappel, les schémas d'aménagement ou de gestion des eaux, plus couramment appelés SAGE, visent à **réglementer les usages de l'eau en préservant la qualité de la ressource et l'équilibre des hydro systèmes**. Ils constituent ainsi des documents de planification opposables aux décisions administratives et aux tiers. Autrement dit, en cas de non respect des SAGE, des sanctions peuvent être encourues.

Dès lors, l'ensemble des projets et décisions liés à l'eau doivent être compatibles avec ces plans (petite hydroélectricité par exemple). D'où l'intérêt primordial d'envisager un périmètre ambitieux pour le SAGE, dans

un esprit de concertation entre les élus, les usagers, et les représentants locaux de l'Etat.

En Auvergne, 10 SAGE sont en cours d'élaboration. A ce titre, la Région cofinance dans bien des cas les études et les postes d'animateurs.

Sur le SAGE Dordogne Amont, les enjeux pour l'Auvergne étaient loin d'être anodins : 38% de la superficie du SAGE concernera effectivement notre Région (Cantal et Puy de Dôme concernés), soit 187 communes, en particulier des communes membres du PNR des Volcans d'Auvergne.

En définitive, la Région a transmis son accord au préfet de Corrèze, en soulignant malgré tout sa **vigilance à l'égard de la gestion des pollutions diffuses, de la préservation des zones humides et de l'amélioration de la continuité écologique sédimentaire et piscicole.**

Le territoire du SAGE Dordogne Amont : 9700 km²

REGION	DEPARTEMENT	NOMBRE DE COMMUNES	SURFACE DU BASSIN (en %)
Auvergne	Cantal	142	30
	Puy-de-Dôme	43	8,5
	Total	185	38,5
Limousin	Corrèze	159	29
	Creuse	13	2
	Total	172	31
Midi-Pyrénées	Lot	157	21,5
Aquitaine	Dordogne	80	9

... et approuve le renouvellement du projet de charte du PNR des Volcans d'Auvergne



Christian Bouchardy a prévenu ses homologues en Session. L'enjeu derrière ce vote était bel et bien la sauvegarde du label « Parc Naturel Régional » pour les douze années à venir.

Conscientieux, dépassant les clivages politiques droite/gauche, opposition/majorité, **les élus régionaux ont adopté à la quasi-unanimité (deux abstentions à l'UPA) ce projet de charte, en saluant au passage le travail de concertation effectué en toute intelligence par le vice président à l'environnement** : effectivement, les nouveaux statuts, qui seront annexés à la Charte, prévoient entre autres que le nombre de représentants des communes soit doublé, sans pour autant modifier le rapport de force globale, la Région gardant une minorité de blocage.

Initiée en 2007, la révision de la charte du PNR fait l'objet d'un long parcours politico administratif et d'une vigilance particulière de la Région, par l'intermédiaire de C. Bouchardy. Dès lors, les principales avancées du nouveau projet de Charte du PNR des Volcans d'Auvergne concernent

- ✓ **Retour sur la Session du 27 septembre 2011 :**
Retrouvez le discours de politique générale d'Agnès Mollon, les vœux et motions proposés et adoptés par le groupe, les principales décisions de la Région sur notre blog :
<http://blog.vertsconseilregionallauvergne.fr/>
- ✓ **Tribune politique du groupe en vidéo :** chaque mois sur le blog.
- ✓ **Agenda du conseil régional :**
 - ⇒ 17 octobre 2011 : Commission permanente
 - ⇒ 8 novembre 2011 : Débat d'orientation budgétaire
 - ⇒ 8 et 9 décembre : Session budgétaire

l'instauration d'un plan de gestion global par site remarquable (mis à part pour le Massif de Sancy pour lequel la Région ne désespère pas d'aboutir à un accord lors de la mise en œuvre de la future charte) ; **une signalétique et une limitation renforcées pour l'usage des véhicules à moteur sur les chemins du parc**, s'appuyant sur un travail cartographique remarquable exigé par le Conseil National pour la Protection de la Nature (CNPN) ; mais également des **limitations plus strictes pour l'usage des canons à neige ou l'extension des domaines skiables du Lioran et du Sancy**. Les retenues collinaires nécessaires à la production de neige artificielle ne seront plus financées.

Notons également, qu'au cours de la renégociation de la Convention du domaine skiable du Sancy, l'exécutif régional a décidé mi-septembre de soutenir uniquement le financement de la réhabilitation des zones dont la dégradation est liée au tourisme estival, les zones de crête en particulier. Par conséquent, les travaux de restauration traitant des zones dont la dégradation relève des aménagements des domaines skiables et de leur entretien seront désormais uniquement à la charge du Maître d'ouvrage.

En bref :

Augmentation du tarif de la carte grise de 5€ ... pour 2013 :

Le groupe l'a soutenue une nouvelle fois pour 2012 devant ses homologues de la majorité. A la clé, environ 5 millions d'euros de recettes supplémentaires par an pour la Région, qui auraient pu être réinjectés dans la jeunesse et la rénovation des lycées en particulier. Rejetée par le PC, un PS qui s'aligne comme d'habitude derrière une stratégie « judiciaire » du président Souchon, le groupe obtient malgré tout gain de cause pour l'année 2013. Reste à savoir si en terme de stratégie politique, cette augmentation interviendra au bon moment en cas de victoire de la gauche aux présidentielles...Vous avez dit « judiciaire » M. Souchon ?

Contactez les élus :

- ✓ par courrier à leur nom adressé au Groupe Europe Ecologie, Centre Delille rue Urbain II – 63000 Clermont-Ferrand
 - ✓ par mail à leur attention : groupeEE@cr-auvergne.fr
 - ✓ par téléphone 04.73.31.84.94 / ou fax 04.73.31.84.86
- et suivre leur actualité sur <http://blog.vertsconseilregionallauvergne.fr/>